



FO JUSTICE REÇU PAR La Cheffe du SNRP

COMPTE RENDU : — Service National du Renseignement Pénitentiaire

Vendredi 19 janvier 2024, une délégation **FO Justice** a été reçue par madame Hennetier, cheffe du SNRP, accompagnée de son équipe.

Nous avons fait le point sur différentes problématiques rencontrées par les agents, et avons pu échanger afin de faire évoluer le service national du renseignement pénitentiaire.

➤ La cartographie des postes au sein du réseau

Nous avons présenté notre projet en lien avec le passage en catégorie B du corps d'encadrement et d'application, défendu par notre seule organisation. Le constat est aujourd'hui flagrant, le nombre de DLRP est insuffisant, trop d'établissements en sont dépourvus.

- Notre projet consiste à augmenter les effectifs afin de couvrir un maximum d'établissements avec un DLRP. En outre, nous sommes allés plus loin dans la réflexion en proposant de créer une équipe autour de l'officier DLRP, composée d'un ou plusieurs agents qui l'appuieraient dans ses différentes missions. **De fait, le DLRP ne se retrouverait plus seul sur l'établissement, la continuité de service serait assurée.**
- Se pose également la question de la filiérisation du SNRP. Pour les agents issus du CEA cela sera possible grâce à la filière expertise. **Un surveillant qui intègre le réseau pourra, s'il le souhaite, grâce à la filière expertise, faire sa carrière au sein du réseau tout en évoluant.**
- En revanche, pour le CDC, c'est plus complexe. Les postes de commandant sont aujourd'hui trop peu nombreux. Il est dommageable pour le service de voir des agents formés aux techniques de renseignement quitter le réseau faute de postes à responsabilité.

➤ Les suivis en milieu ouvert par les DIRP

L'annonce a été faite lors de leur séminaire en septembre dernier. Nous avons fait part de leur inquiétude quant à la charge de travail supplémentaire sans apport de personnel, et de la complexité de suivre une personne condamnée et bénéficiant d'un placement ab initio.

- Madame Hennetier nous a assuré que seules les personnes détenues ayant déjà été incarcérées et déjà connues par le service seront suivies.



Une expérimentation va être menée sur ce sujet sur la base du volontariat des CIRP.

➤ La gestion RH des DLRP

Ils sont affectés sur un établissement pénitentiaire, mais dépendent hiérarchiquement de la CIRP située en DISP. Il y a un problème de cohérence, à l'image du service de formation.

- **FO Justice a demandé que les dossiers papiers et leur gestion administrative reviennent en DISP.**

➤ Le volet indemnitaire

- **FO Justice** a obtenu en 2023 que l'IFO des DLRP soit à la hauteur de celle des officiers chefs de bâtiments. Nous avons également demandé que les montants de modulations des IFO soient identiques. Concernant les DIRP, nous avons enfin demandé que leur IFO soit revue à la hausse pour 2024.
- **FO Justice a également demandé des éléments de réponse sur la « prime au secret » que nous avons obtenue, afin de renforcer l'attractivité du Service. Des arbitrages sont encore en cours au niveau du Secrétariat Général, mais elle devrait être de l'ordre de 250 € mensuels.**

➤ Les Jeux Olympiques 2024

- **FO Justice** a fait part de son inquiétude au sujet des sollicitations de notre service de renseignement par les autres services de l'État, risquant de mettre à mal la sécurité des établissements et de nos collègues. **Madame Hennetier nous a affirmé que le nécessaire a été fait, que seule la centrale sera impactée et qu'au niveau interrégional et local il n'y aurait que peu d'impact, nous sommes perplexes !**

➤ Le LIF des agents au sein du réseau

Les agents du SNRP bénéficient de bon nombre de formations au vu de la complexité de leurs missions. Il n'y a aucune trace de ces formations dans leur LIF. Cela pose question, quand un agent souhaite présenter un RAEP par exemple.

- **FO Justice** demande que, au même titre que tous les autres agents de l'administration pénitentiaire, leur LIF soit alimenté par toutes les formations suivies. Ce sujet nous conduit à évoquer la situation des IRP (instructeurs du renseignement pénitentiaire) qui sont amenés à intervenir tant sur les établissements qu'à l'ENAP et dont le statut est très flou. **FO Justice a également demandé à madame Hennetier d'éclairer le sujet.**

FO Justice souhaite faire aboutir tous ces sujets et restera attentif aux réponses apportées. Nous vous tiendrons informés des avancées !

